



Fédération Française
de Spéléologie

SYNTHESE DES REUNIONS

DE GRANDES REGIONS 2018

Présents : Réunion grande région nord est et ouest, 13 janvier 2018- Paris
(24 participants)

*Gael KANEKO, Vincent BIOT, José PREVOT, Delphine CHAPON
Jean Pierre HOLVOET, Président d'honneur
Marie Hélène REY, DTN*

Présents reunion grande région sud-ouest - 21 janvier 2018 - Toulouse, Balma
(23 participants)

Gaël Kaneko (FFS président), Vincent Biot (FFS président adjoint), Marie-Hélène Rey (DTN Ministère des sports).

Réunion grande région sud-est - 27 janvier 2018 - Avignon
(23 participants)

Gaël Kaneko (FFS président), Vanessa Busto (FFS Secrétaire générale), José Prévôt (FFS Trésorier), Jean-Michel Hautavoine (FFS Trésorier adjoint) Vincent Biot (FFS président adjoint), Marie-Hélène Rey (DTN Ministère des sports).

Présentations par le bureau et la Directrice Technique Nationale

Certificat médical (CM)

- Rappel : la Fédération a travaillé avec le Ministère chargé des sports, en amont, pour éviter un examen cardiaque obligatoire et simplifier la visite de non contre-indication à la pratique de la plongée souterraine (les examens inscrits dans le premier projet réglementaire étaient plus contraignants, en différenciant les examens en fonction des profondeurs de plongée).
- Il y a eu beaucoup de réactions au sujet de l'abondance de messages sur les listes fédérales de diffusion Clubs et GECDSCSR.
- Dans la réglementation fédérale actuelle, le certificat médical est valable pour une durée de 1 an à compter de sa date de délivrance. Par exemple, un certificat médical délivré le 15 octobre 2016 peut être valable pour la prise d'une licence 2018 si la personne demande sa nouvelle licence avant le 15 octobre 2017.
- En raison d'un problème de santé empêchant la délivrance d'un CM de non contre-indication à la pratique d'une activité sportive, il est possible de démarrer son année sportive avec une licence dirigeant-accompagnateur. Plus tard dans la saison, une fois le CM obtenu, il suffit de demander à la FFS, une transformation de cette licence en licence pratiquant. La demande est à adresser au secrétariat en charge des adhésions (adherents@ffspeleo.fr).
- L'assurance pour la licence dirigeant-accompagnateur ne couvre pas les activités (canyonisme, plongée souterraine, spéléologie) mais couvre les autres activités du contrat pour lesquelles la Fédération ne délivre pas de licence de pratique.

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères chargés des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).

www.ffspeleo.fr



- Le canyonisme n'est pas concerné par le CM annuel. De fait, un spéléo, un plongeur ou un canyoniste n'a pas besoin de spécifier la mention "canyonisme" sur son certificat médical (CM). La mention "spéléologie" ou "plongée souterraine" ou "sports" sur le CM de non contre-indication suffit à permettre la délivrance d'une licence dans l'activité canyonisme uniquement. ==> Avec un CM spéléo, il est possible de faire toutes les activités couvertes par l'assurance de la FFS, sauf la plongée souterraine.
- Le code du sport précise que, pour le canyonisme, le CM n'est obligatoire que tous les 3 ans au minimum. Lorsque la décision réglementaire est arrivée, la commission canyon s'est alignée sur le CM spéléo par souci de solidarité et d'uniformisation logistique, ceci afin d'éviter une gestion trop lourde pour les présidents de clubs. Effectivement, nous demandons plus que la loi ne nous l'oblige pour l'activité canyonisme, au sein de la Fédération pour l'année en cours.
- La Fédération, accompagnée par la DTN, continue de suivre le dossier réglementaire du CM auprès du Ministère des sports. Outre plusieurs échanges avec l'adjoint au chef du bureau en charge de ce dossier et un entretien avec l'un des conseillers du cabinet de Mme Flessel, un courrier partira au printemps, en vue de demander une nouvelle fois l'assouplissement de la réglementation pour nos activités fédérales. Un nouveau projet de loi modifiant le code du sport étant attendu pour 2019, la Fédération suivra ce dossier de près.

Questions/remarques :

- Lien assurance-CM-initiation : quelles limites à l'assurance initiation ?
==>Du bon sens et surtout le titulaire de l'assurance initiation doit être encadré et rester dans le cadre d'une cavité d'initiation. Pour plus d'information sur l'usage de l'assurance initiation : <https://assurance.ffspeleo.fr/spip.php?article18>
- Mauvaise visibilité sur AVENS de l'obligation/coche de CM par rapport à la durée de validité du CM : le problème a été pris en compte et fera l'objet d'un traitement pour l'an prochain.

Nombre de licenciés

2017 : perte de 574 licenciés par rapport à 2016 (-7,6%) mais il est difficile de savoir si cela est dû spécifiquement au CM.

Globalement en 2014, 2015, 2016 : 1500 non reprises de licence chaque année ;

2017 : 2000 non reprises de licences.

En parallèle, chaque année autour de 1400 nouveaux adhérents.

Problème de la transmission des données tout en conservant l'anonymat des données.

Nous avons un turn-over important chaque année qui se situe autour de 1400 nouveaux adhérents soit un renouvellement d'environ 20% des licenciés. Cependant, au regard d'autres fédérations sportives, ce taux de renouvellement des licenciés est plutôt faible.

Des études vont être lancées par la FFS pour :

- 1) comprendre les départs des licenciés ayant quitté la Fédération sur les 5 dernières années ;
- 2) mieux quantifier le nombre d'adhérents de clubs ne prenant pas leur licence et en identifier les raisons ;
- 3) mieux connaître les publics gravitant autour du monde souterrain (clientèle des professionnels ou publics des grottes touristiques (ANECAT, etc.).

Ces différentes phases d'enquêtes devraient débiter de manière échelonnée entre le printemps 2018 et l'été 2019. Si possible, une première présentation des résultats aura lieu pendant



l'assemblée générale FFS 2018. Cette étude sera réalisée avec la collaboration d'un prestataire pour permettre un traitement neutre et efficace des informations recueillies.

Préconisations à venir par la DTN

Autorisation parentale

Pour un mineur licencié, son représentant légal a le droit de vote au conseil d'administration.

JNSC

2 dates sont fixées en 2017 : 1er- 2 juillet et 7- 8 octobre. Les JNSC d'été ont été initiées en 2017. Elles sont pérennisées en 2018 à la demande des clubs. Les JNSC 2018 sont fixées les 30 juin - 1er juillet 2018 et 6-7 octobre 2018.

EDSC

==> Il faut rendre plus lisibles les EDSC sur le nouveau site internet.

FFCAM

La FFCAM souhaite que la FFS forme leurs membres, ils ne souhaitent pas prendre en charge ce volet au sein de leur fédération. Il y a déjà eu un test en 2017.

Un projet est à l'étude pour créer une double licence avec des tarifs négociés.

Projet d'Ecole aventure FFCAM et EDSC : croisement à penser pour ouvrir sur plus d'offres (activités et localisation).

Assurance – initiation

Les conditions d'utilisation de l'assurance initiation sont expliquées dans le site de la délégation assurance : <https://assurance.ffspeleo.fr/spip.php?rubrique22>

Pour les sujets plus particulièrement abordés lors des réunions de grandes régions, il faut retenir :

- Que les anciens licenciés peuvent bénéficier de l'assurance initiation sous certaines conditions :
« Les anciens fédérés assurés au moins 1 an peuvent bénéficier une fois par an au maximum soit de 3 coupons 1 journée soit d'un coupon 3 jours. »
« ... et les anciens fédérés assurés au moins 1 an, les activités assurées par le biais de l'assurance initiation se limitent à des pratiques dans des cavités de classe 2 maximum et aux canyons de difficulté A3/V3/E2 maximum. »

RAPPEL : la personne bénéficiaire d'une assurance initiation doit être encadrée par un assuré FFS à l'année.

- La classification des grottes et canyons est fixée par les écoles spéléo et canyon.
 - o Pour la spéléo : <http://memento.ffspeleo.fr/spip.php?article20>
 - o Pour le canyon : <http://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/reglements/canyonisme/canyonisme-classement.pdf>
La notion de « portion de cavité » s'entend par la zone d'entrée d'une grotte ou d'un gouffre où «... Les obstacles seront ponctuels. Leur franchissement nécessitant éventuellement du matériel...»
- utilisation de l'assurance 3 jours en région non karstique. La recommandation d'utiliser une assurance 3 jours lors d'un déplacement en week-end se justifie par la portée du contrat. Certes,



la pratique spéléo ou canyon est garantie mais à l'occasion d'un déplacement la responsabilité civile liée à l'occupation temporaire d'un gîte, par exemple, peut être recherchée. C'est pour cela que dans un tel contexte de déplacement il faut souscrire l'assurance initiation 3 jours.

Par ailleurs, la règle pour cette assurance 3 jours est : « Le nombre de coupons 1 ou 3 jours par débutant est illimité la 1ère année. Le renouvellement (après la 1ère année d'utilisation) est accepté sans dérogation pour les bénéficiaires mineurs et ceci jusqu'à leur 18ème anniversaire. A l'issue de cette période de formation qui doit lui permettre d'acquérir des automatismes dans la manipulation du matériel et de l'autonomie en progression sous terre, le débutant doit logiquement souscrire une licence et une assurance à l'année.

Toutefois, en cas de demande réitérée l'année suivante de cette première période, il est accepté le renouvellement de l'équivalent de 9 journées coupons (soit sous forme de coupons à la journée, et/ou soit sous forme de coupons 3 jours. »

Cette règle permet d'assurer sans contrainte les débutants, objectif de l'assurance initiation.

Tarifcation d'une activité d'initiation

Il n'existe pas de règles fiscales ou comptables particulières pour ce sujet. Lorsqu'un club propose une activité initiation, il convient d'avoir une bonne idée des coûts induits par cette offre :

- le coût de l'assurance (un jour ou 3 jours)
- la location du matériel (quel amortissement ? En fait, quelle durée de vie d'un matériel EPI ?)
- le coût du transport (un bénévole qui utilise sa propre voiture pour transporter les débutants et ainsi contribuer au bon déroulement de l'activité proposée par le club peut parfaitement être défrayé ; ce montant peut être imputé dans le coût de l'activité et être remboursé au bénévole sur la base d'un forfait kilométrique fixé chaque année par les impôts ou bien encore le bénévole peut renoncer à ce remboursement et abonner comme don ce montant.
- Le temps d'encadrement (il peut aussi être intégré dans le coût de cette formation. Le montant de remboursement proposé pour l'encadrement des stages fédéraux - voir : <https://ffspeleo.fr/divers-documents-158.html> - peut être appliqué. Le bénévole peut aussi utiliser la procédure d'abandon de frais).

Le respect de ces quelques règles permet de structurer une offre d'initiation qui ne nous met pas en concurrence avec les professionnels et par l'abandon de frais permet au club de se financer.

Diplôme fédéral et ACM

Sujet récurrent et aborder chaque année en réunion de Grandes Régions. Les différents bureaux qui se sont succédés depuis cette évolution de la législation ont tous fait part de leur impuissance à infléchir la Direction des Sports (MJS) sur ce sujet. Ce « manque à gagner » pour les clubs et CDS pourrait être compensé par la mise en place localement d'une véritable offre de découverte de la spéléologie.

Rappel assurance

FFCAM et FFS ont le même courtier, nos pratiques sont couvertes.

FFME : un adhérent FFME n'est pas couvert pour des activités en dehors de sa fédération.

Nouveau tarif stage fédéral pour 2018 :

Les stages FFS sont ouverts à tous, sous réserve de la présentation d'une attestation d'assurance. Le tarif du stage est différent cependant.

75€, prix journée (tarif licencié avec subvention fédérale) et 225€ prix journée (tarif non licencié – plein tarif), pour les stages EFC-EFS-SSF

80€, prix journée subventionnée et 240€ prix journée normale pour les stages EFPS et CPT



Question du tarif

Le tarif n'est pas un axe unique de développement mais fait partie de la politique fédérale, derrière, des services sont proposés. Le projet fédéral engage d'ailleurs à adapter l'offre de formation et à mieux diffuser cette offre de formation, à proposer des formules différentes (exemple stages WE). Rappel de la nécessité d'afficher le tarif taux plein en première intention et de préciser la subvention pour tout licencié. C'est aussi un des intérêts d'être fédéré.

Projet SNPSC/FFS

La FFS continue de tisser un partenariat privilégié avec les professionnels. Avec les professionnels (environ 100 000 clients spéléologie/an, source PRNSN), nous cherchons des solutions pour capter le public qu'ils drainent.

- Développement d'une carte que le professionnel remet lors d'une sortie (ou lors des JNSC) qui donnerait le droit à un stage FFS de 2 jours à un tarif préférentiel.
Lors d'un second stage, le stagiaire paie le tarif à taux plein ou le tarif subventionné si la personne prend sa licence.
- Les professionnels labellisés signeraient une charte avec la FFS dans laquelle le professionnel s'engagerait à encadrer pour la FFS sur un certain nombre de journées (non encore fixé).
Collège 2, SNPSC, présentation de la non-opérationnalité du projet initial et de la réorientation du projet.
- Collège 2/offre promotionnelle pour week-end découverte (présentation dispositif + calendrier des événements et stages). Comment le pro oriente vers un club pour pratiquer ? Club accueillant (enquête conduite par le pôle développement mais non encore exploitée)?
Réduction pour un stage week-end ou une sortie d'initiation d'un club (= stage découverte organisé par le club).
- A chaque conseil d'administration un professionnel est invité afin de profiter de la vision « pro » de l'activité et de pouvoir diffuser également la vision de la fédération.

Présentation médailles

Projet de médailles en cours pour inciter les jeunes à se former, à progresser au sein de la Fédération et dynamiser le secteur éducatif des jeunes publics.

==>Demande d'ajout des valeurs d'entraides dans les niveaux de compétences.

Rappel pour la recherche de cadres actifs

Rapprochez-vous des commissions/ écoles qui diffuseront sur leurs listes en cas de manque de cadre sur des stages.

Rappel visibilité des clubs accueillant des initiations

Veillez à cocher la mention accueil découverte/initiation pour rendre l'offre visible depuis le site internet

Liste de diffusion

Le problème de la gestion des listes de diffusion pour l'information et le débat reste présent.

La question de pose de laisser la possibilité d'envoyer un mail sur les listes de diffusion pour ouvrir le débat sur le forum.

Il est important de clarifier les choses et de reprendre en main les canaux de diffusion de l'information.



Un travail est en cours sur la question de la diffusion de l'information en laissant ouvert les espaces d'échanges (articulation liste de diffusion et forum + quelle info régulière à envoyer à chaque fédéré ?)

Il est rappelé qu'une information mensuelle est envoyée via la lettre à l'élu sur [cadelcomreg@ + clubs@](mailto:cadelcomreg@clubs@)

Gestion de l'information = envoyer des mails sans possibilité de réponse, mieux gérer les outils de diffusion, de réponse et de modération ?

Gestion des réponses sur les listes, cela brouille l'information >> redirection automatique vers le forum.

Quelle limite pour les mails, dans le cadre d'informations officielles, un courrier postal pourrait doubler ?

Direction technique nationale

Présentation de la DTN.

L'équipe est au complet depuis le 1er janvier 2018.

5 agents du ministère des sports sont placés auprès de la Fédération conformément à la convention-cadre signée entre le président de la Fédération et la directrice des sports du ministère.

4 Conseillers Techniques Nationaux dont les missions sont précisées sur le site internet de la fédération : <https://ffspeleo.fr/organigramme-14.html>

Questions diverses

- Plans environnementaux
- Pour la DTN, l'aspect environnement sera abordé comme un axe transversal. La DTN est en lien avec le ministère de la culture et de l'environnement pour recherche de ressources humaines ou financières.
- Une convention est en cours avec le ministère de la culture, des rendez-vous seront pris avec le ministère de l'environnement
- Le renouvellement de l'agrément environnement est en cours et géré conjointement par la Co environnement, le Pôle Patrimoine, sciences et environnement, la DTN et le secrétariat de direction fédéral.
- Suivi des accès aux sites de pratiques : conventions d'accès aux sites
Environ 300 conventions sont répertoriées à la Fédération actuellement, avec une trentaine de nouvelles conventions ou de renouvellements suivis cette année.
Rappel : il y a une convention type fédérale, à utiliser avec le moins possible de modifications.
En 2018, une mise à jour sera faite de la procédure de conventionnement.
Pour les conventions d'accès liées au canyon, la Fédération prend en compte les demandes et les traitera au cas par cas, car les enjeux de responsabilités peuvent être différents de la spéléologie et la Fédération n'est pas délégataire de l'activité.
Veiller sur ces conventions à l'accès des licenciés FFS et des fédérations étrangères

Envoyer les projets à convention@ffspeleo.fr : il est OBLIGATOIRE de passer par la Fédération AVANT de signer quoi que ce soit.



Une convention avec le CEN, une demande d'agrément ? : pour toutes questions, s'adresser à Marie-Clélia LANKESTER (Coordinatrice du pôle patrimoine, sciences et environnement), marie-clelia.lankester@ffspeleo.fr

- SAS Autrans-Méaudre

Cette structure artificielle aura de multiples utilités : une partie formation, animation et initiation qui intéressent les guides locaux. La Fédération française de spéléologie se servira également de ce lieu pour organiser ses stages. Coté sécurité et secourisme, les pompiers et gendarmes pourront également venir s'entraîner et organiser des exercices de secours sur cette structure de 12 m.

<http://www.autrans-meaudre.fr/loisirs-et-tourisme/sports/structure-artificielle-de-speleologie/>

- Accompagnement de la vie fédérale

Accompagnement des CSR par un CTN, sur des projets de déclinaison du projet fédéral. Les frais de déplacement seront pris en charge par la DTN et la Fédération pour 2 à 3 déplacements maximum sur une même région. Offre de formation pour les élus fédéraux.

- Féminixité

Cinq personnes font partie du groupe de développement et environ 20 collaborent partiellement. Le groupe travaille en partenariat avec un Conseiller technique Nationale qui devrait proposer dans l'année 2018 les points réglementaires quant à la garde des enfants lors de manifestations ou de stages.

En parallèle, le groupe travaille à mettre en place une journée de test de matériel « ô féminin ». Les tests porteront sur les baudriers et torsos.

La journée se tiendra sur la structure artificielle d'Autrans-Méaudre le 19 mai, puis pour ceux et celles qui le souhaitent en milieu naturel, le dimanche 20 mai.

Les fabricants seront présents sur la manifestation afin de pouvoir échanger sur le matériel et le meilleur mode d'utilisation ou les améliorations que les testeurs/testeuses pourront proposer.

Proposition de reprendre un des axes de 2016 : nomination de correspondants « féminixité » régionaux.

Les perspectives sont le développement des stages « famille ».

- Projet fédéral

Le bureau est disponible pour toute question relative à la mise en œuvre du projet fédéral.

- Rappel de mises à jour des statuts et règlement intérieur des CDS

Il faut que chaque CDS envoie ses statuts et RI validés en assemblée générale accompagnés du récépissé de dépôt en préfecture, avant le 31 décembre 2017.

La FFS peut leur retirer leur droit de représenter la Fédération en tant que structure déconcentrée. Cela a notamment pour incidence de supprimer le représentant du CDS à l'assemblée générale de la Fédération.

- JO 2024

Valoriser les challenges spéléologiques mais pas de compétition, valoriser le haut niveau.

- Demande subventions

Nouveau critère imposé par certains conseils départementaux : un nombre minimum obligatoire de mineurs (20) est imposé pour prétendre à l'obtention de subventions.



Il faut que les CDS concernés fassent remonter leur proposition d'argumentaire à la DTN pour travailler sur chaque demande.

Fragilité des clubs qui n'ont plus de subventions et se questionnent sur leur pérennité : est-ce que la FFS peut accompagner les clubs pour trouver d'autres financements ?

==> Survie financière des clubs

- o Envisager des regroupements de clubs pour être plus importants
- o Chercher d'autres financements : poser la question au CDOS pour avoir de nouvelles pistes de financements (par exemple : Bop240) ainsi qu'au référent sport-nature Jeunesse et Sports
- o Voir s'il y a des aides pour le matériel au niveau Conseil Départemental ou Conseil Régional
- o Poursuivre le montage des dossiers communs, CNDS et CD en déclarant des stages et en incluant du coût en matériel.

==> Face aux diminutions de subventions, l'intérêt de regrouper les très petits clubs semble être une piste intéressante

Peut-on imaginer un document type qui présente la typologie des adhérents ?

==> Non, car certains clubs ne jouent pas le jeu. Il serait préférable que les clubs préparent un document sur leur périmètre et demandent une co-signature du président de la Fédération.

- Promotion sur internet

==> Manque de compétences pour créer un site de clubs, de CDS : la FFS a toujours en projet de proposer cela dans le nouveau site internet fédéral.

==> Utiliser aussi OpenAgenda pour déclarer des événements locaux.

- Agenda fédéral (logiciel OpenAgenda)

- o Chacun pourra déclarer un événement, mais il y aura modération avant publication
- o Cela doit permettre le montage des stages de clubs et l'activité des clubs (événements, stages...)
- o Cela doit permettre à des membres de clubs ayant des difficultés pour initier ou former des personnes d'aller sur des stages proches

- Etonnement de la relance commission jeunes

Il faut être vigilant sur le fait que cela soit une véritable ouverture à tous les jeunes et communiquer (demande d'aide de la FFS de leur part), commission = est-ce la bonne solution ?

- Divers :

- Evocation de la nomination du dernier CTN.
- CDESI convention.
- Partenariat en cours de négociation pour obtenir 20% de réduction avec Expé pour les commissions (comme c'est le cas pour les professionnels). Revoir la convention avec Expé pour élargir les conditions d'accès aux 20% de remise sur le modèle des chéquiers Expe d'une valeur de 1000 euros que certains peuvent acheter 800 euros. Ce montant étant élevé, l'objectif est de généraliser cette réduction pour nos commissions pour de plus petits montants.
- Convention FCEN : en cours de renouvellement. La convention FNE est à reprendre, Sidonie Chevrier est en charge de ce dossier de renouvellement.
- Convention DRAC/CSR en Nouvelle Aquitaine.
- Convention Ministère Culture, en cours, ne pas y oublier le volet secours.
- Commission documentation CNDS (baisse de 1000 euros) : besoin du maintien du budget, de moyen pour relancer la commission, recherche d'aide et bonne volonté. Demande de 1000 euros pour acheter une collection d'un ancien spéléo parisien.
- Fonds Pallu, contacter Jean-Paul Calvé pour l'inventaire (voir avec Fabrice Rozier).
- Convention Région : la convention CSRO/FFS n'est pas dénoncée pour le moment.



- Projet à formaliser : « Appel à projets aux Régions ». Les régions feraient remonter les actions ayant un intérêt au niveau national, pour fin février en précisant le cadrage, les priorités, la reproductibilité par d'autres structures, la continuité des actions, les priorités d'actions pour chaque CSR.
La sélection des actions serait en fonction de leur pertinence à travers leurs missions de CSR et au niveau fédéral.
- Importance pour le CSR O d'avoir une visibilité sur plusieurs années et non d'avoir un appel à projet annuel. Une solution = un appel à projet pour 3 ans pour l'ensemble des régions ?
- Multi-activités : serait-il possible d'avoir un tronc commun au niveau de la cotisation de base (sports multi activités) ?
- Différencier l'offre grimpe souterraine et la compétition comme dans les pays du sud européen, rallye des basiliques (organisé par les belges).

Temps forts 2017 des CDS/CSR présents :

CSR Bretagne : stage régional EFS (le 1er depuis 15 ans)

CDS 95 : camp jeunes Berger, exploitation PSM

CSR Bourgogne Franche Comté : camp Berger, camp familles,

CDS 51 : stage secours

CDS 75 : Camp Tchécoslovaquie, Sentez-vous sport (temps fort à renforcer),

CSR Grand Est : opération malade sclérose en plaque

Région Centre : stage scientifique à Orchaize (Loir-et-Cher), un nouvel instructeur canyon.

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères chargés des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).

www.ffspeleo.fr

